

Dialogue Nord - Nord Et le Sud ?

L'heure est à la grande maison européenne, de l'Atlantique à l'Oural. A plusieurs ou séparément, les pays de l'ouest se tournent vers ceux de l'est du continent, où affluent les fonds, les investissements, les conseils, les aides de toutes natures. Presque une surenchère, Gorbi superstar, attendrissement général autour du berceau des démocraties (re)naissantes, espoirs en matière de rendement et de désarmement, voire élan en faveur des nationalismes qui menacent l'URSS d'implosion et toute l'Europe orientale de troubles durables.

Sur le plan économique et financier, le grand mouvement qui s'amorce, dans un certain désordre malgré l'officiuse direction allemande, signale une réorientation à 90 degrés des courants d'échange et surtout de l'aide, y compris au départ de la Suisse.

Cette réorientation est sujet d'étonnement et d'inquiétude.

Il faut d'abord s'émerveiller de la rapidité avec laquelle de nouvelles formes de coopération se mettent en place, dans les esprits comme dans la réalité des faits. Il y a plus d'un an à peine, quand paraissait ici même l'idée d'un Plan Marshall pour l'est (Plan Michael, DP 933/22.12.88), elle faisait grincer des dents. En mars et même en septembre dernier encore, le Conseil fédéral se montrait réticent, particulièrement à l'égard de mesures multilatérales. Maintenant, après avoir débloqué 5 millions pour l'aide alimentaire à la Pologne au début octobre 1989, puis avancé à la mi-janvier 30 millions de dollars au fonds de stabilisation pour cette même Pologne, le Conseil fédéral demande aux Chambres 250 millions pour « le renforcement de la coopération avec des Etats de l'Europe de l'Est ». Parallèlement, l'opinion publique suisse, traditionnellement méfiante à l'égard des pays « socialistes », évoluait en leur faveur. Bref, l'heure européenne a sonné, d'un bout à l'autre du continent, du Nord au Nord.

Mais cette évolution a aussi de quoi

inquiéter, dans le Sud s'entend. L'Afrique en particulier se sent dangereusement menacée par l'ouverture à l'Est, et par le potentiel de développement qu'elle suppose à plus ou moins long terme. De fait, l'attention des occidentaux se trouve actuellement polarisée par l'évolution en Europe orientale, ce qui entraîne forcément une certaine marginalisation du Sud. Tout se passe comme si l'aide était contingentée, globalement limitée. Ce que reçoivent les uns, les autres s'en trouvent privés.

Même chose en Suisse. On ne peut se méprendre sur les arrière-pensées de ceux qui ont toujours eu la coopération technique dans le collimateur. Jamais convaincus de l'efficacité de l'aide au tiers monde, ils trouvent dans la situation actuelle un alibi magnifique pour réclamer un détournement des moyens en principe réservés aux pays en voie de développement. Ainsi, l'aide consentie à la Pologne se trouve en concurrence directe avec des mesures analogues en faveur des pays subsahariens. Et tous ne résistent pas à la tentation de prélever les 250 millions précités sur le crédit cadre pluriannuel de la coopération technique et de l'aide humanitaire. Cette tendance — faire profiter des blancs, n'est-ce pas — est particulièrement sensible chez certains radicaux allemands, qui réclament même davantage d'engagement vis-à-vis des pays de l'Est. Pour ne rien dire de l'opération « Est-R » (R comme Roumanie, Radical et Récupération) par laquelle « les radicaux résolument » s'engagent pour la cause de la démocratie dans le pays de l'ex-Conducator.

A l'ère de la communication instantanée à l'échelle de la planète, il est exclu d'imaginer que les mieux lotis peuvent s'abstenir égoïstement de partager une partie de leurs richesses pour réduire les écarts, ou au moins pour éviter qu'ils se creusent encore. En clair: le rapprochement Nord-Nord ne peut se faire au détriment du dialogue Nord-Sud. Coûte que coûte.

Un concensus et des silences

(fb) Retombée des «conférences de presse parallèles» de l'Union syndicale suisse (USS) et des organisations patronales ? Encouragée par le conseiller fédéral Koller, une commission du Conseil des Etats a renversé, la semaine dernière, un vieux tabou helvétique: l'interdiction, pour les personnes naturalisées, de conserver leur nationalité antérieure. C'était l'un des points marquants des réflexions dévoilées le 26 janvier sur le thème de la politique des étrangers dans les années 90, à l'heure de l'Espace économique européen (EEE).

Les organisateurs de la manifestation se sont plu à en souligner la singularité; ce serait la première fois que l'Union syndicale suisse et l'Union suisse des arts et métiers, le Vorort de l'Union suisse du commerce et de l'industrie et l'Union centrale des associations patronales suisses élaborent de concert des propositions à l'intention du Conseil fédéral. Un effort à la mesure de l'enjeu: les négociations entre l'AELE et la CE autour de la création d'un Espace économique européen dont l'un des principes

sera inéluctablement la libre circulation des travailleurs (ou des ressortissants) des Etats membres.

Les cogitations des «quatre organisations faitières de l'économie» (selon le document de l'USS, la partie patronale réservant cette appellation à ses trois organisations) s'inscrivent dans la tension entre deux objectifs: permettre à la Suisse de figurer dans l'EEE, donc rechercher tous les assouplissements que cela peut nécessiter; ne pas remettre en cause la politique dite de stabilisation de

la population étrangère tout en cherchant à améliorer encore, si c'est possible, l'adéquation entre les étrangers admis en Suisse et les besoins du marché de l'emploi.

On l'a compris, il ne s'agit pas de rêver. Pas de table rase, mais un ajustement précautionneux d'un régime d'autant plus sacralisé qu'il est, au fond, le fruit déjà d'adaptations successives qui le rendent toujours moins souple et cohérent. Outre la naturalisation facilitée des ressortissants de la CE et de l'AELE et l'acceptation de la double nationalité, il y a d'autres points d'accord qui représenteraient une évolution sensible du droit suisse: un rapprochement des caractéristiques du permis B (annuel) et C (établissement), le droit de retour pendant dix ans pour les ex-titulaires d'un permis C ressortissants de l'EEE, l'ouverture du statut de frontalier non seulement aux ressortissants des pays riverains mais à tous ceux de l'EEE qui habitent la zone frontalière. Les deux parties estiment qu'il n'est pas envisageable de renoncer à contrôler le nombre total d'étrangers en Suisse, même pour donner aux Suisses la liberté d'établissement dans tout l'EEE.

A côté des convergences, d'importantes divergences subsistent: statut de saisonnier, maintien ou non de certains contrôles administratifs, acceptation ou non de permis de courte durée, degré de dérégulation de la zone frontalière ou de la libre circulation à l'intérieur de la Suisse... L'ensemble définit en quelque sorte la marge de manœuvre du Conseil fédéral dans les négociations en cours: au détour d'une phrase, les quatre organisations ne manquent pas de rappeler qu'en votation populaire, leur avis pèse-rait lourd.

Saisonniers

La position à l'égard du statut de saisonnier est significative des ambivalences de la démarche. Les patrons en réclament le maintien tout en acceptant une réduction de nombre et un champ d'application plus précis. L'USS prône sa suppression, et dans tous les cas l'abolition des entraves juridiques au regroupement familial; et elle propose de le limiter à 60'000 personnes, exerçant une activité saisonnière pour 6 mois au plus dans une région de montagne uniquement — moyennant quoi il y a en effet peu de risque qu'il y ait des enfants, ou

PRESSE ALÉMANIQUE

Concentration

(cfp) Il faut se rendre à l'évidence, les journaux perdent de plus en plus leur indépendance pour participer à des ententes afin de mieux supporter la concurrence intense qui règne dans ce secteur économique.

Prenons le cas des cinq principaux quotidiens helvétiques: *Blick*, *Tages-Anzeiger*, *Neue Zürcher Zeitung*, *Berner Zeitung*, *Basler Zeitung*. Depuis l'intervention récente du *Tages-Anzeiger* dans le capital de la *Berner Zeitung*, tous ces journaux appartiennent à des groupes ayant des intérêts dans d'autres quotidiens: *Blick* fait partie du groupe Ringier qui possède aussi les *Luzerner Neuste Nachrichten*, la *NZZ* vient d'acquérir des actions du *St-Galler Tagblatt*, le *Tages-Anzeiger* a, en plus de 49% du capital de la *Berner Zeitung*, des intérêts dans des journaux de la région de Zurich; quant à la *Basler Zeitung*, ses liens sont connus avec le groupe Publicitas. Notons au surplus que la *NZZ* et le *Tages-Anzeiger* sont actionnaires du quotidien gratuit zurichois *Tagblatt der Stadt Zu-*

rich dont la partie informative permet à certains Zurichois de ne pas lire d'autre quotidien et d'être quand même informés.

En ce qui concerne l'opération *Tages-Anzeiger/Berner Zeitung*, deux éléments permettent de prévoir que ce n'est peut-être qu'une étape qui vient d'être franchie.

Tout d'abord, le président de la société bernoise a regretté qu'elle n'ait pas pu acquérir des actions de la société du *Tages-Anzeiger*. Au surplus, une comparaison du poids des deux sociétés est fort éloquent:

	BZ	TA
Tirage	122'495	261'113
Pages de textes en 89	8500	9414
Pages d'annonces en 89	9800	24'164
Chiffre d'affaires (env.)	90 mio	600 mio*
Personnel (sans porteurs)	460	2240*

* pour le groupe

Chiffre *Tages-Anzeiger*

En Suisse romande aussi des grandes manœuvres sont en cours et l'opération récente à Vevey n'est, probablement, qu'un prélude à ce qui se prépare en vue de la réponse à donner au défi européen.

Obtuse obstination

(jd) A première vue, on serait presque tenté de se réjouir: enfin un peu de mouvement dans cette politique énergétique si longtemps figée. Certes le Conseil national persiste à maintenir l'option nucléaire et rejette les deux initiatives anti-atomiques; mais il entre en matière sur un arrêté visant à l'utilisation rationnelle et économique de l'énergie, dans l'attente d'une loi qui devra concrétiser le futur article constitutionnel.

Pourtant un examen plus attentif des débats ne prête guère à l'optimisme. La majorité parlementaire reste accrochée à l'énergie nucléaire comme à une bouée de sauvetage qui doit tout à la fois nous assurer l'indépendance énergétique, la croissance économique et, argument nouveau, le salut écologique. Attitude pathétique de députés à tel point vissés à leurs certitudes qu'ils en deviennent incapables de prendre tout simplement connaissance des faits maintenant solidement établis: pour l'approvisionnement en combustible comme pour le traitement des déchets nucléaires, nous sommes totalement dépendants; la croissance de la consommation énergé-

tique n'est pas une condition de la croissance économique qui elle-même ne garantit pas l'amélioration des conditions de vie; enfin l'expansion du nucléaire ne peut matériellement pas résoudre le problème de l'effet de serre. Cynisme de l'argumentation aussi quand un parlementaire défend le nucléaire dans les pays développés pour économiser les combustibles fossiles dont le tiers monde a besoin pour vaincre la misère: du coup il n'est plus question de l'effet de serre.

Les partisans de l'option nucléaire admettent certes la nécessité d'économiser l'énergie et de développer les énergies renouvelables. Mais ils se dérobent dès lors qu'il s'agit de prendre des mesures concrètes. Radicaux, démocrates du centre et libéraux refusent l'entrée en matière sur l'arrêté énergétique, un projet qu'ils estiment prématuré ou inutile. Finalement l'arrêté est adopté; mais il ne constitue qu'une mesure minimale, bien insuffisante pour donner l'impulsion nécessaire à une utilisation rationnelle et économique de l'énergie. Lacune de taille: la formulation de principes pour que les tarifs des énergies de réseau

qu'en fera-t-on? Mais l'important est ailleurs: les deux parties sont d'accord pour réclamer la suppression du mécanisme actuel qui donne aux saisonniers, après quatre saisons, un droit au permis B et au regroupement familial; cela permettra d'élever le nombre de permis à disposition pour les travailleurs très qualifiés à qui vont, d'ordinaire, les permis B.

Requérants d'asile et clandestins

A l'occasion, l'USS et les organisations patronales pèchent par juridisme ou font preuve d'angélisme: elles refusent de considérer la place, sur le marché du travail helvétique, des requérants d'asile et des clandestins. Les premiers sont 40'000, les seconds entre 50'000 et 150'000 (selon Klaus Hug, directeur de l'Ofiamt, cité par *24 Heures* du 6-7.1.90): quelque 100'000 à 200'000 emplois occupés par des étrangers non contingentés, donc, qui doivent repré-

senter une pression sociale non négligeable sur les travailleurs durablement résidents (Suisses ou étrangers), et une force économique dont la disparition soudaine passerait sans doute difficilement inaperçue. Renvoyer en une phrase les conditions de la «présence» de requérants à la loi sur l'asile est dès lors un peu court. Quant aux clandestins, ils ne sont tout simplement pas mentionnés, ni au titre du constat ni à celui des buts à atteindre; on peut éventuellement imaginer que la libéralisation totale du marché de l'emploi frontalier (qui a ceci de commode que les travailleurs retournent dans leur bantoustan le soir venu) est susceptible de constituer une alternative permettant aux entreprises de trouver du personnel non qualifié, aux travailleurs non qualifiés ressortissants de l'EEE de trouver un travail en Suisse pourvu qu'ils habitent dans la région frontalière et, *last but not least*, aux administrations de faire enfin respecter la loi... ■

soient fixés selon les règles du marché; en clair que le consommateur sache ce que coûte chaque kilowatt-heure supplémentaire demandé. Une fois de plus les marchands d'électricité et leurs représentants ont pu préserver leurs intérêts, soigneusement enveloppés dans un emballage fédéraliste.

Les moyens techniques n'en sont plus au stade de l'expérimentation, les études ne manquent pas qui balisent les voies à suivre: la presse a largement parlé de la maison solaire de Burgdorf, qui ne consomme ni combustibles fossiles ni électricité: les scénarios commandés par le Conseil fédéral, appuyés par de multiples expertises, confirment que nos besoins pourraient être satisfaits avec moins d'énergie. Ce qui fait cruellement défaut aux autorités politiques, dans leur majorité, c'est la capacité de comprendre les enjeux, la liberté de se dégager des intérêts à court terme, et la volonté d'innover. En matière de politique énergétique aussi c'est la Suisse du repli frileux qui donne le ton. ■

ÉCHOS DES MÉDIAS

A une assemblée extraordinaire des actionnaires, la SA de la *Berner Tagwacht*, quotidien de gauche dont les collaborateurs possèdent la majorité des droits de vote, a augmenté le capital-actions à 500'000 francs et constaté que ce montant était couvert par les souscriptions. Aux 175 anciens actionnaires sont venus s'ajouter 170 nouveaux. Le même journal a ouvert une souscription pour payer un numéro du nouvel hebdomadaire indépendant *Plattform* paraissant à Rostock en RDA. Une somme de 2000 francs devrait être souscrite pour la réalisation de cet objectif.

Le périodique non conformiste uranais *Alternative* a bénéficié d'une publicité dans une entreprise sur laquelle il avait publié un article. La diatribe du patron contre «la feuille dégouûtante» au cours du rapport de fin d'année a permis de vendre au moins une centaine d'exemplaires à des personnes intéressées par l'article qui avait provoqué l'ire du chef.

Le sort des déchets

(pi) Lausanne ne sait plus que faire de ses déchets, et le problème n'est pas nouveau. Le relief tourmenté du chef-lieu a été, au fil des ans et avant que n'existent les usines d'incinération, quelque peu remodelé par le déversement de déchets dans certaines dépressions. Un chantier des Services industriels en a fait dernièrement l'expérience, l'instabilité des déchets de gadoue dans lesquels ils travaillaient étant à l'origine de quelques sueurs froides chez les ingénieurs et les entrepreneurs. La solution provisoire qui consiste à exporter ce qui ne peut être traité sur place n'est évidemment pas admissible à long terme. A Lausanne comme ailleurs, les autorités se trouvent face à deux choix possibles: augmenter les capacités de traitement ou inciter la population à moins jeter... La première alternative présente l'inconvénient d'encourager en quelque sorte — ou de ne pas combattre dans tous les cas — le phénomène sensible depuis plusieurs décennies: la production annuelle de déchets par habitant a passé de 200 à 500 kilos en trente ans. La seconde solution a l'avantage de diriger les investisse-

ments en visant une réduction de la masse des déchets à traiter, donc de la charge sur l'environnement. Ainsi, le recyclage ne doit-il plus forcément être économiquement rentable pris pour lui-même. Un exemple: dans de nombreuses communes rurales, ce sont les écoles qui ramassaient le vieux papier, qu'elles revendaient au profit de leur caisse de classe. Le prix payé ayant chuté, voire même étant devenu négatif (il faut payer pour le transport), ce système de récupération a disparu en certains endroits. Dans d'autres, c'est maintenant la commune qui achète le papier aux écoles et prend en charge les frais de transport. Leur calcul est simple: en payant aux élèves environ 50 francs la tonne et une dizaine de francs pour le transport, le coût final est moins élevé que les 70 à 200 francs la tonne qu'il faut déboursier pour l'élimination des déchets, en fonction du lieu de leur destination.

L'argent, toujours l'argent...

Diminuer la quantité de déchets à traiter, c'est aussi le souhait des autorités de la ville de Zurich, qui ont présenté der-

nièrement leur conception à la presse (*Neue Zürcher Zeitung* du 31 janvier). Elle est basée sur deux principes:

- Amélioration de la prise en charge des déchets. Ce sont en tout 230 centres de tri et de dépôt qui seront aménagés d'ici à 1994. Ils fonctionneront selon ce que les autorités appellent le *Bring-Prinzip*. Chacun est appelé à y apporter ses déchets récupérables (piles, aluminium, verre, fer blanc, etc.). Le *Hol-Prinzip* (enlèvement organisé par la collectivité) sera aussi amélioré, puisque en plus des déchets ménagers, encombrants et du papier, un ramassage des matières compostables sera organisé. Ce qui devrait permettre de diminuer de 30% la quantité de déchets à traiter en usine.

- Renforcement du principe du pollueur payeur. Les Zurichois paient actuellement une taxe en fonction de la grandeur de leur logement (de 72 francs par an pour une pièce à 224 francs pour plus de sept pièces). Ces taxes vont dans un premier temps être augmentées de 73 à 192% (elles varieront entre 124 et respectivement 655 francs) début 1991, pour une période de trois ans, jusqu'à mise en place du système définitif, avec l'introduction d'une taxe sur les sacs à ordures. La taxe de base sera alors réduite de deux tiers, l'une remplaçant partiellement l'autre. Les entreprises n'ont pas été oubliées, puisqu'elles devront s'acquitter d'une taxe qui dépendra de leur surface et du nombre de conteneurs évacués. Ainsi, une entreprise occupant 1000 m² et remplissant hebdomadairement six conteneurs aura à s'acquitter d'une taxe annuelle de 1500 francs, soit 129% de plus qu'aujourd'hui.

On le voit, les deux axes sont complémentaires: pour que les gens soient incités à amener les déchets récupérables au centre de dépôt et à trier les matières compostables, il faut qu'ils y trouvent un intérêt financier. Les taxes supplémentaires ne devraient d'ailleurs que permettre de couvrir une partie des coûts engendrés par cette nouvelle conception du traitement des déchets.

Avant d'entrer en vigueur, ce nouveau système devra être accepté par les citoyens lors d'un vote populaire.

Même si le remplacement de l'usine d'incinération actuelle reste nécessaire, les Lausannois ont aussi le choix, pour l'avenir: investir pour continuer à gaspiller ou pour diminuer la quantité de déchets à traiter en usine. ■

EN BREF

Un centre pour entreprises orientées vers la protection de l'environnement devrait voir le jour prochainement à Littau, près de Lucerne. Les promoteurs de ce projet espèrent une collaboration et un effet de synergie grâce à la proximité d'entreprises ayant un but commun. Pour que le projet se concrétise, il faut que la moitié des 10'000 m² à disposition trouve preneur d'ici le milieu de l'année.

L'Institut de géographie de l'Université de Fribourg a entendu un exposé de M. Gouhier, professeur à l'Université du Maine en France. C'est le fondateur de la rudologie, c'est-à-dire la science des déchets. Selon le conférencier, «le résidu ne dissimule pas, il est la mémoire du processus individuel». Les vieilles générations «ruclonnaient» pour récupérer ce qui était encore utilisable. Elles ne pensaient pas que les

«ruclons» deviendraient des objets de recherches scientifiques.

D'après une étude portant sur le district de Dielsdorf (ZH), le temps nécessaire pour se rendre à Zurich entre largement en considération dans la fixation du prix des terrains. Ainsi, une minute de gagnée en voiture justifierait-elle une augmentation de 4 francs par mètre carré. L'accessibilité par les transports publics semble avoir moins d'influence. Parmi les autres facteurs qui modifient le prix du sol: le taux d'imposition et le bruit.

Autrefois (1960), deux universités françaises étaient proches de la frontière suisse: Besançon et Lyon. Il y en a maintenant en plus à Mulhouse et à Chambéry alors que des antennes et «premier cycle délocalisé» sont à Vesoul et à Belfort. Deux cartes, publiées par *Libération* montrent la multiplication des centres universitaires en France voisine.

Où va la politique monétaire suisse ?

A l'heure actuelle, les taux d'intérêt à court terme (jusqu'à une année) sur les Euro-marchés sont plus élevés pour le franc suisse que pour le DM et le dollar, configuration qui, dans le passé, ne s'est produite que rarement. La raison principale en est que la Banque nationale (BNS) suit actuellement une politique monétaire fort restrictive. Plutôt que d'épiloguer sur le passé et, plus particulièrement, sur les raisons qui ont poussé la BNS à adopter son attitude actuelle, demandons-nous plutôt quels sont les problèmes et les choix qui pourraient se poser dans les mois à venir.

Les espoirs de la Banque nationale

A cet égard, on peut penser que la BNS va surveiller en priorité la tenue du franc sur le marché des changes, laquelle est particulièrement importante pour l'évolution de l'inflation. On entend souvent dire que cette dernière ne réagit à la politique monétaire qu'avec un retard considérable allant de 18 à 36 mois. C'est sans doute vrai pour l'inflation interne à l'économie, c'est-à-dire celle qui est créée en Suisse même. Mais, dans un pays où la consommation comprend plus de trente pour cent de biens et de services importés, l'indice des prix à la consommation réagira de manière bien plus rapide à la politique monétaire dans la mesure où cette dernière parvient à influencer le taux de change — ce qui pour le moment est bien le cas et ne surprend pas vu le niveau atteint par les taux d'intérêt en Suisse.

A partir de là, que va-t-il se passer? Clairement, ce que la BNS espère, mais dont elle ne peut être sûre, c'est que le franc continuera à se renforcer sur le marché des changes de

façon qu'elle puisse, en temps voulu, relâcher progressivement les freins et pousser les taux d'intérêt à la baisse avant que leur niveau actuel n'ait trop ralenti l'activité économique. Bien entendu, le taux de change dépend non seulement de la politique poursuivie par la BNS, mais de quantité d'autres facteurs plus ou moins imprévisibles et dont certains ne dépendent en rien de ce qui se passe ou ne se passe pas en Helvétie. Citons-en deux qui nous paraissent importants dans les circonstances actuelles.

Premièrement, il y a ce qui va se passer en Allemagne, entre la RFA et la RDA. D'une part, une réunification éventuelle ouvre de vastes perspectives, l'Allemagne de l'Est représentant un espace économique à organiser peuplé d'une main-d'œuvre bien formée, du moins en partie. Ces perspectives devraient contribuer à renforcer le DM, d'où une désaffection possible pour le franc. D'autre part, il n'est pas du tout exclu que les aides et subventions de toute sorte que la RFA devra accorder à la RDA (ou ex-RDA) ne soient en partie monétisées; c'est-à-dire qu'un déficit accru des finances publiques en RFA serait accompagné d'une politique monétaire plus expansionniste, avec achat de titres publics par la Bundesbank dans le cadre de ses opérations de marché ouvert, ce qui est la forme moderne de la planche à billet. C'est là une situation que les marchés n'apprécieraient sans doute pas du tout et qu'ils sanctionneraient par une baisse du DM. Dans ces circonstances, le franc pourrait alors évoluer comme la BNS l'espère.

Deuxièmement, il y a la fin de la Suisse en tant qu'ilot de taux d'intérêt bas dont on a beaucoup parlé récemment — peut-être même un

peu trop dans la mesure où cela reste encore une hypothèse. Libéralisme plus poussé qu'ailleurs en matière financière, absence de contrôle des changes, stabilité politique, réserve en matière fiscale — tous ces traits et d'autres encore ont, dans le passé, valu à la Suisse un différentiel de taux d'intérêt en sa faveur qu'on a pu évaluer à un demi-point de pourcentage, voire à un point entier. Mais ces avantages comparatifs de la Suisse sont en train de s'estomper, sinon de disparaître, d'où des taux d'intérêt suisses qui ne retrouveront peut-être plus leurs bas niveaux antérieurs.

Scénario catastrophe

Nul ne sait ou ne peut savoir avec certitude laquelle de ces évolutions concernant en particulier l'Allemagne et la place financière suisse se réalisera et, par voie de conséquence, si les espoirs de la BNS seront déçus ou non. Mais il y a au moins un scénario relativement sombre qu'on ne peut plus écarter aujourd'hui, nous semble-t-il. Ce serait une situation où le franc — si longtemps l'exemple-type d'une monnaie forte — souffrirait de faiblesse chronique en raison d'un engouement durable pour le DM, ou en raison de l'éclipse de la place financière suisse, ou d'une combinaison des deux. Dès lors, chaque fois que la BNS chercherait à relâcher un peu les freins et à faire baisser les taux d'intérêt, elle se heurterait à une défaillance du franc. Ce qui à terme ne manquerait pas de finir par provoquer une récession.

Jean-Christian Lambelet

L'invité de DP s'exprime librement dans cette tribune. Jean-Christian Lambelet est professeur au département d'économétrie et d'économie politique (DEEP) de l'Université de Lausanne et à l'Institut des hautes études internationales (HEI) de Genève.

Les sous-titres sont de la rédaction.

La remarquable histoire d'un village

Me trouvant en 1948 à Kandersteg — voici 42 ans, ça ne me rajeunit pas — pour un camp d'éclaireurs, je fus envoyé avec un camarade «en reconnaissance», faire ce qu'on appelle en jargon scout un rapport de *hike* (si la mémoire ne me trompe pas). Dans notre périple figurait le gros village de Frutigen, sur lequel nous devons récolter tous les renseignements possibles. Mission difficile, les natifs de l'endroit ayant une malheureuse propension à s'exprimer en *bernerdütsch*... Cependant, nous avisâmes une petite boutique, qui tenait pour une part de bureau de tourisme ou d'office de la société de développement de la région — le Kanderthal. A tout hasard, nous entrons pour demander si peut-être ils auraient une brochure... Ou quelque chose de semblable, contenant quelques données... Ils avaient! Un livre relié magnifiquement de 600 pages, œuvre de l'instituteur de l'endroit, qui y avait sans doute consacré sa vie, avec l'histoire de la vallée et des considérations sur la géographie, la géologie, la faune et la flore, l'hydrologie, l'habitat, l'économie de la région, les us et coutumes, les fêtes, l'habillement, etc.

Sacrés totos! A l'époque, Frutigen devait bien compter deux mille habitants. Et moi me disant: ce n'est pas chez nous, dans le canton de Vaud si beau, qu'on trouverait un livre de 600 pages consacré à un gros village!

Eh bien je reçois aujourd'hui un énorme livre, édité par la commune de Grandvaux, dû à la plume du docteur Charles RoCHAT, chirurgien de son état, à qui je dois de survivre dans cette vallée de larmes dans un état relativement satisfaisant (pour moi, s'entend). L'auteur est d'ailleurs aussi remarquable que son livre: non content de soigner les maux divers des habitants de la région (dont force Testuz, Fonjallaz, Giddey, etc, mais aussi pendant des années ce bourgeois de Cully au nom bien de chez nous: Bodislav Isakovic, remarquable joueur d'échecs, malheureusement disparu aujourd'hui), il s'est attaché à doter Cully d'un port de plaisance-bains-camping-guinguette, ser-

vant d'excellents filets de perches: Moratel. Quant à son livre, c'est une œuvre d'amour. De tels livres souvent m'apportent plus que des œuvres «littéraires». Il font vivre et revivre ce pays, «depuis les vieux temps et les tout vieux temps», comme dit Ramuz.

Or il n'est pas le seul. Et serait-ce une illusion due à l'âge? Il me semble que de tels livres vont se multipliant. Je n'en veux pour preuve que cette belle monographie publiée par l'Académie

du Chablais Vaudois sur Villars-Ollon. Ou encore toute la série de monographies lancée par l'éditeur Cabédita, de Morges (éditeur aussi d'Urbain Olivier, de Samuel Cornut et du camarade Berny — *La Face cachée du lion de Lucerne*, qui est loin d'être la plus mauvaise chose publiée sur la Révolution française, quand bien même il en offre une vision fort originale et qui n'est pas de nature à ravir les bons esprits de chez nous...) Je n'en citerai qu'une: *Ouchy, mon village*, de M^{me} van Muyden. Ravissant! Non sans un peu de nostalgie, on s'y promène le long du lac au siècle passé. On y rencontre le peintre Bocion; on y rencontre Charles Dickens, on y respire l'air d'un temps plus heureux. ■

CINÉMA

«La Fiancée thaïlandaise»

(pi) Pourquoi faut-il donc que les titres de films soient si souvent mal traduits? Alors que *Gekauftes Glück*, le titre original allemand, lui allait comme un gant, il a fallu que quelqu'un trouve judicieux de traduire faiblement et commercialement par *La Fiancée thaïlandaise* le titre du premier long métrage d'Urs Odermatt.

Nouvelle variation sur un thème cinématographique déjà traité cette année, l'implantation d'un sujet exotique — une Mauricienne ou une Thaïlandaise — dans un milieu hostile — la campagne et les paysans, *La Fiancée* est un long métrage qui évite les écueils dans lesquels était tombé Alain Tanner avec *La Femme de Rose Hill*, sorti l'été dernier sur les écrans: flatteries envers le spectateur blanc en abusant de la présence d'une actrice noire, invraisemblances dans le scénario pour en faire un sujet «vendable». Il faut dire qu'Urs Odermatt parle d'un sujet qu'il connaît bien, puisqu'il vient lui-même de Nidwald, où de nombreux paysans sont confrontés au problème du célibat. Et l'exotisme est davantage présent par le lieu où se déroule l'action — le village d'Oberrikenenthal dans ce demi-canton de Suisse centrale — que par la présence d'Arunotai Jitree-

kan, qui joue la femme achetée pour 5000 francs à un entremetteur zurichois par un paysan de montagne; la mort de sa mère l'a enfin libéré d'un joug qui l'a empêché de se marier jusqu'alors à une fille du pays. Mais comme dans le film de Tanner, la greffe ne prendra pas et les anti-corps joueront leur rôle destructeur, même s'ils ne sont pas en l'occurrence le fait du paysan, qui sait développer une tendre relation, complice et muette, avec sa jeune épouse.

Si ce film soulève le vrai problème de la désertion et de l'isolement de certaines vallées, il montre aussi avec justesse les mécanismes efficaces qui empêchent, par manque d'ouverture, de trouver des solutions. Vu depuis leur pittoresque montagne, Stans est déjà sur le chemin de l'enfer qui mène à Zurich et au Niederdorf. Quant à cette fille aux yeux bridés, à la fois objet de convoitise et victime idéale pour le défoulement des hommes comme des femmes, elle aura eu le triste rôle de renvoyer à celles et ceux qui sont nés là une image pas très jolie. Mais le curé se chargera bien de la récupérer à son profit.

La Fiancée thaïlandaise, d'Urs Odermatt, avec Arunotai Jitreekan, Wolfgang Berger, Werner Herzog. 1 h 36.

L'avis de praticiens

A propos de l'article «Images» (DP 981), traitant de la mauvaise volonté dont font preuve les banques à collaborer avec la justice dans le cas de fonds douteux.

Pendant près de 5 ans (1974-1978), j'ai vu passer à mon office de juge d'instruction cantonal toutes les demandes d'entraide judiciaire pénale dont une autorité étrangère au canton requérait l'exécution par une autorité vaudoise. Il s'agissait entre autres d'investigations auprès des banques. Or je n'ai jamais rencontré de résistance de la part de celles-ci, sauf une fois. Mais lorsque j'ai laissé entrevoir la possibilité de perquisition en force dès le lendemain matin, la banque en question n'a pas insisté. Autrement dit tout s'est toujours bien passé, sans délai et sans recours.

Ce n'est pas toujours le cas ailleurs, et il semble qu'à Zurich notamment les banques se montrent plus coriaces. J'ignore pourquoi, ou plutôt j'en suis réduit à des suppositions. Mais je ne pense pas qu'on puisse leur reprocher a priori un «acharnement procédurier». Après tout, elles ont bien le droit de tenter leur chance au Tribunal fédéral comme tout le monde! La vraie raison est probablement qu'elles tiennent à montrer à leurs clients qu'elles se défendent et que si elles contreviennent au secret bancaire c'est qu'elles y sont bien forcées.

Vous dites avec raison que les banques n'ont pas besoin d'argent sale pour vivre. Mieux: elles ne tiennent pas du tout à accueillir des fonds qui leur procureront beaucoup plus d'ennuis que de profit. D'où leur vigilance, encore que cette vertu ne soit pas pratiquée au même degré, je vous l'accorde, dans tous les cas.

J'ai eu plusieurs fois l'impression que les banques n'étaient au fond pas mécontentes que la justice (parfois mieux renseignée) mette son nez dans certains dossiers et assume la responsabilité de mesures rigoureuses et désagréables pour le client. A chacun son rôle! On ne peut pas faire des banquiers des auxiliaires de la justice; mais on peut attendre d'eux qu'ils fassent confiance au juge qui estime avoir des raisons suffi-

santes d'intervenir. C'est dans ce climat de confiance que j'ai eu le privilège de travailler.

Philibert Muret, Morges

(réd) Le témoignage de M. Philibert Muret mérite d'être connu; il est celui d'un praticien.

Mais il ne précise pas quel type d'affaires il a dû traiter; on peut penser qu'il s'agissait d'affaires pénales ordinaires (escroquerie, faux, etc). La difficulté de la répression du blanchissage, après le premier rinçage du moins, c'est que la technique de dissimulation de l'argent noir (rapidité de virements, comptes groupés puis ventilés) s'apparente, selon le Message du Conseil fédéral, à celle de l'argent gris (fraudé fiscalement par exemple et qui veut rentrer dans le circuit normal).

S'il est évident qu'aucune banque ne souhaite détenir de l'argent sale, la corruption freinera les moyens de répression mis en œuvre, non pas pour protéger des trafiquants, mais pour défendre l'efficacité du secret bancaire, quand bien même il en est mésusé souvent.

A propos du n° 980, «La fièvre et ses remèdes».

Ce numéro, sur l'emballlement des intérêts, est tout à fait remarquable.

Entre autres, une excellente suggestion d'André Gavillet: plutôt que d'augmenter les taux sous prétexte d'un volume d'épargne insuffisant, pourquoi ne pas obliger les emprunteurs hypothécaires à amortir davantage?

L'auteur pense toutefois que l'amortissement accru pourrait entraîner de nouvelles hausses de loyer et il imagine un système compliqué pour résoudre ce problème.

Or il faut souligner qu'en aucun cas l'arrêté de protection des locataires n'autorise une hausse de loyer fondée sur un amortissement accru. En amortissant, le bailleur n'assume pas un coût (qui pourrait être reporté sur les loyers), mais il épargne (à son seul profit). Certes, le bailleur peut aujourd'hui fixer librement le loyer lors d'un changement de locataire, et englober ainsi la charge d'amortissement dans le loyer. Mais cela changera heureusement dès l'entrée en vigueur du nouveau droit du bail cet été (puisque aucun référendum n'est lancé).

Philippe Nordmann, avocat,
Lausanne

Statistiques d'opinion

(pi) Avec toute la précision qui sied à l'armée, le DMF a publié le 5 février dernier la statistique des personnes ayant «refusé de servir» en 1989. C'est ainsi qu'il est précisé que 433'847 Suisses (et Suissesses) [c'est le DMF qui met les parenthèses] ont accompli plus de 12 millions de jours de service alors que 534 ont refusé de servir. Il n'est pas précisé combien de journées d'emprisonnement ou d'arrêts répressifs ils ont «effectué». On peut les estimer à 60'000 environ...

Cette manière de présenter les chiffres — près d'un demi-million de «bons Suisses» face à un demi-millier de réfractaires — est, disons, de bonne guerre.

Mais où nous ne suivons plus le DMF, c'est lorsqu'il pousse la statistique plus loin et déclare: «Plus de la moitié des objecteurs, soit 273, ne sont pas entrés en service par crainte de la discipline, de l'effort et du danger, ainsi que pour diverses autres raisons.» Faire croire au bon peuple que la moitié des objecteurs sont en quelque sorte des couards est tout simplement ridicule. Car il faut une bonne dose de courage pour affronter un tribunal militaire et le risque d'être emprisonné «de 3 jours à 3 ans». Et que sait le DMF de la motivation des objecteurs, à part ce qu'en pensent les juges militaires? Ces 273 refus de servir sont-ils motivés par la crainte de la discipline, de l'effort et du danger ou par son refus? Ce n'est évidemment pas la même chose. Car, en langage militaire surtout, celui qui craint n'a rien dans son froc. Alors que celui qui refuse sera soit un traître, soit un héros, selon les circonstances.

Si donc le DMF veut tenir une statistique des motivations des objecteurs, il faut ou qu'il soit plus précis, ou qu'il le soit moins. Cet entre-deux, présentation des faits sous une flatteuse lumière, est à la fois méprisant pour les hommes qui sont derrière les chiffres et scientifiquement contestable.